

CONDITIONS D'ADMISSION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce programme devront avoir complété un diplôme d'études secondaires ou professionnelles (DES ou DEP) ou posséder une formation jugée suffisante par le collègue.

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce programme devront aussi satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire; ou
- avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS DE LA PROFESSION

- Réussir l'examen de courtier immobilier résidentiel de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) qui délivre le certificat de courtier immobilier ou courtier hypothécaire.
- L'OACIQ nous informe qu'un formulaire de consentement relatif aux antécédents judiciaires est exigé de la part de l'OACIQ lors de la demande de la délivrance d'un certificat.

Il faut compter 45 jours pour que l'OACIQ puisse faire la vérification.



COURTIER EN IMMOBILIER RESIDENTIEL (AEC) EEC.2S

480 heures

DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION

- Certificat de naissance
- Relevé(s) de notes et diplômes
- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Frais d'inscription de 250\$

Candidats nés hors pays, ajoutez les documents suivants:

- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Équivalences du MRCI (le cas échéant)
- Statut au Canada : Résidence ou Citoyenneté



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

INSTITUT TECCART

3030, rue Hochelaga, Montréal H1W 1G2

Tél.: 514-526-2501 | 1-866-TECCART
www.teccart.qc.ca (832-2278)



ACADÉMIE DES ARTS ET DU DESIGN

7305, boul. Marie-Victorin, 2e étage, Brossard

Tél.: 514-875-9777 | 1-800-268-9777
www.aadmtl.com



COURTIER EN IMMOBILIER RESIDENTIEL (AEC) EEC.2S



COURTIER EN IMMOBILIER RESIDENTIEL (AEC) EEC.2S

BUTS DU PROGRAMME

Le programme s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi 73 en vigueur depuis le 1 mai 2010, cette loi vise à remplacer l'actuelle loi sur le courtage immobilier.

Le courtier immobilier ou le courtier immobilier hypothécaire agit essentiellement comme intermédiaire entre un acheteur et un vendeur. Il met ses connaissances et ses aptitudes professionnelles au service des parties afin qu'elles en arrivent à une transaction qui leur semblera mutuellement équitable et satisfaisante.

Il est important de noter que l'achat d'une propriété représente généralement la transaction la plus importante qu'un individu soit appelé à réaliser dans sa vie, et revêt donc un caractère particulier pour la majorité des gens qui font appel à un expert du courtage immobilier.

Ce programme développe de nouvelles compétences spécifiques dans le domaine de la vente et de la location immobilière. La réussite de ce programme est la seule porte d'entrée dans la profession de courtier immobilier ou de courtier immobilier hypothécaire. À titre de nouveau courtier vous aurez toute la formation de base nécessaire pour réussir l'examen de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

De façon générale, le programme vise à habiliter l'étudiant à remplir toutes les tâches et fonctions d'un courtier immobilier ou courtier immobilier hypothécaire que l'application de la nouvelle loi sur le courtage immobilier exige. Plus spécifiquement, l'étudiant acquerra toutes les compétences nécessaires pour conseiller la clientèle lors de transactions immobilières. Le programme permet à l'étudiant d'acquérir la formation de base nécessaire afin d'être en mesure de réussir l'examen des courtiers immobiliers ou des courtiers hypothécaires du Québec et ainsi obtenir son certificat de courtier immobilier ou de courtier hypothécaire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La carrière de courtier immobilier ou courtier immobilier hypothécaire en est une fort exigeante, emballante à certains

égards, et qui récompense généralement bien ceux qui y investissent temps et énergie.

Le marché de l'immobilier est en mouvement depuis quelques temps et les perspectives laissent présager que les finissants en courtier immobilier seront en mesure de décrocher un emploi en lien avec leur domaine d'études.

Le courtier immobilier ou le courtier immobilier hypothécaire travaille dans une Agence immobilière ou Agence hypothécaire. En effet, seul un courtier immobilier agréé «peut employer ou autoriser

à agir pour lui une personne titulaire d'un certificat de courtier immobilier».

La personne ayant réussi l'AEC et parrainé par une Agence immobilière ou un courtier peut être admis à l'examen de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec. Seule cette association peut délivrer le permis d'exercer.

À l'écoute de son client et offrant une grande disponibilité, le courtier immobilier résidentiel a l'obligation de protéger les intérêts de son client et le traiter avec équité et honnêteté.



CHEMINEMENT DU PROGRAMME*

Titre du cours		Heures
Session 1		
	Évaluation immobilière	45
	Droit immobilier I	60
	Financement et crédit hypothécaire	45
	Inspecter un immeuble résidentiel	45
	Rédaction de contrats et documents relatifs à l'immobilier	45
Session 2		
	Fonction de travail du courtier immobilier résidentiel	45
	Droit immobilier II	60
	Loi sur le courtage immobilier et ses règlements	45
	Rédaction de contrat de courtage d'un immeuble	45
	Gestion et de vente d'un immeuble	45
		480
* À titre indicatif seulement.		